



COVID19 - Anticiper une rentrée 2020 sous contraintes sanitaires

Le 25 mai 2020

Madame, Monsieur,

Chère collègue, cher collègue,

Les effets de la crise sanitaire que nous traversons n'en finissent pas de bouleverser nos vies personnelles et professionnelles.

A ce jour, les conditions d'accueil des étudiants à la prochaine rentrée universitaire demeurent marquées par une grande incertitude. Les consignes qui nous viennent du Ministère, relatives à la crise sanitaire, rendent improbable une rentrée dans des conditions habituelles.

Au regard de ces consignes, il revient à notre établissement d'anticiper les conditions d'accueil des étudiants et les modalités d'enseignements pour la prochaine année universitaire.

1/ Des contraintes sanitaires strictes annoncées par le Ministère pour la rentrée 2020

Le Cabinet de la Ministre ainsi que la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ont indiqué ces derniers jours que des mesures strictes en matière sanitaire seraient prises pour la rentrée 2020 pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Si elles restent à être officialisées, deux grandes règles sanitaires sont d'ores et déjà annoncées :

- une densité maximale d'étudiants dans les amphithéâtres et les salles potentiellement limitée à 4m² par étudiant ; ce qui a pour conséquence de diviser par 5 les capacités d'accueil des amphithéâtres et par 3 celles des salles (type TD).

- un nettoyage avec désinfection très régulier des points de contact après chaque changement de groupe d'étudiants dans un amphithéâtre ou une salle.

2/ Des capacités d'accueil physique considérablement diminuées par les consignes sanitaires

La prise en compte des contraintes sanitaires aura de fait un impact considérable sur la capacité d'accueil physique de notre université.

A titre d'illustration, notre établissement compte 308 salles en capacité d'accueillir en situation habituelle entre 30 et 40 étudiants, ce nombre de salles tombe à 8 en application de la consigne ministérielle des 4m² par étudiant. Pour les amphithéâtres, 60 sont en capacité d'accueillir en situation habituelle une promotion de 100 étudiants, ce nombre tombe à 5 en application de la consigne ministérielle des 4m² par étudiant. Enfin la capacité maximale d'accueil des deux plus grands amphithéâtres serait réduite de 825 étudiants à 165 étudiants.

A ces contraintes capacitaires viennent s'ajouter celles relatives au nettoyage des locaux entre chaque changement de groupe, qui auront pour effet de diminuer les plages horaires disponibles pour l'enseignement.

Une telle réduction de notre capacité d'accueil physique est considérable et notre établissement, comme tous les autres, n'est évidemment pas dimensionné pour une telle situation exceptionnelle. L'accueil des étudiants dans les conditions habituelles devient impossible.

3/ Un éventail étroit des modes possibles d'enseignements

Dans ce contexte les universités ne disposent que d'un nombre très réduit de possibilités :

-Le maintien du présentiel complet pour l'ensemble des formations n'est envisagée par aucune université. La contrainte principale consiste dans la capacité d'accueil physique des étudiants, qui s'avère considérablement réduite par les consignes sanitaires. Au regard des délais, des coûts et des disponibilités, il est impossible d'augmenter pour l'ensemble de l'université le nombre de locaux d'enseignement, que ce soit par construction ou location. Dans ces conditions ni le dédoublement des groupes ni le recrutement d'enseignants supplémentaires ne constituent une solution pour l'ensemble des formations de l'université.

-Le passage complet des enseignements à distance est envisagé comme solution par plusieurs universités, françaises et étrangères. Cette solution a été mise en œuvre depuis le début du confinement. Les infrastructures numériques des établissements ont démontré leur efficacité. Le « tout distanciel » interroge toutefois sur la faisabilité d'un passage de l'intégralité des enseignements à distance dans des conditions acceptables. Il interroge également, et peut-être surtout, sur la qualité de l'accompagnement pédagogique des étudiants qu'il permet dans la situation actuelle.

-La mise en place d'un « présentiel hybride » est également une solution envisagée par plusieurs universités. Elle consiste à séparer une promotion en plusieurs groupes en fonction des conditions sanitaires. Pendant que l'un de ces groupes suit un enseignement en présentiel physique, l'autre ou les autres groupe(s) sont en distanciel au même moment. La rotation des groupes entre présentiel et distanciel est organisée sur le semestre. Cette solution permet de respecter les consignes sanitaires tout en maintenant un face à face pédagogique. Elle est également la plus flexible en cas d'évolution des contraintes sanitaires. Toutefois elle est subordonnée à la disponibilité des locaux et à leur équipement dans les temps en matériels de captation audio et vidéo.

4/ Face à ces différentes contraintes l'université de Poitiers fait le choix de préserver une dimension présentielle à l'activité pédagogique

Pour faire face aux contraintes que génèrent les consignes sanitaires nationales et les incertitudes quant à leurs évolutions éventuelles, notre université doit pouvoir s'appuyer sur ses valeurs constitutives et

la mobilisation de la communauté universitaire pour privilégier la réussite des étudiantes et des étudiants.

Le présentiel complet ne sera pas possible à la prochaine rentrée au regard des contraintes sanitaires nationales. Le passage complet de nos enseignements à distance ne serait pas souhaitable pour nos étudiants, au regard des risques d'accroissement des inégalités ou de dégradation des conditions d'étude et de vie étudiante que cela pourrait générer dans le contexte. Passer l'intégralité de nos enseignements en ligne ne serait en outre probablement pas possible pour tous les enseignements, *a fortiori* dans les délais d'ici à la prochaine rentrée.

L'orientation de notre université dans ce contexte doit être claire : favoriser la réussite étudiante par le maintien d'un maximum d'interactions pédagogiques concrètes et ainsi continuer à lutter contre l'isolement et le décrochage des étudiants. Les contraintes sanitaires nationales et leurs impacts sur les capacités d'accueil de nos locaux nous imposeront certes de recourir à une proportion importante d'enseignements à distance. Mais malgré ces contraintes, il sera important de privilégier un socle d'enseignements en « présentiel hybride », afin de préserver la dimension présentielle dans l'activité pédagogique.

5/ Les principes généraux pour la rentrée 2020 à l'université de Poitiers

Une répartition équilibrée entre enseignements en « présentiel hybride » et enseignements à distance sera recherchée afin de tenir compte des différentes contraintes (consignes sanitaires nationales et leurs éventuelles évolutions, disponibilité des locaux selon les sites, livraison des équipements, etc.) et des différentes priorités de l'établissement et en son sein des composantes et des formations.

En conséquence, l'adaptation de notre organisation et de nos enseignements doit s'appuyer sur une réflexion et une mobilisation collectives, et s'élaborer à partir de lignes directrices communes et fédératrices :

-Une priorité sera accordée aux étudiants de L1 pour les cours magistraux, afin de leur faire bénéficier plus fortement d'enseignements et d'encadrement en présentiel hybride, afin de prendre en compte leur manque d'expérience de l'autonomie nécessaire dans l'enseignement supérieur.

-Une seconde priorité sera donnée à la tenue des TD/TP en présentiel hybride, quelle que soit l'année de formation, au regard de leur rôle essentiel pour l'assimilation des connaissances et des compétences.

-Une modification du calendrier universitaire sera prochainement réalisée afin de permettre à toute la communauté universitaire de disposer de davantage de temps pour s'organiser.

-Le tutorat d'accompagnement pédagogique sera complété, pour accompagner les étudiants dans ce nouveau contexte.

-Le dispositif de prêt de matériel informatique aux étudiants, déjà mis en œuvre au sein de l'établissement, sera renforcé.

Les adaptations à prévoir pour la prochaine rentrée ne seront pas durables mais seront très importantes. Elles impliquent une mobilisation de toute notre communauté afin d'offrir à nos étudiants, malgré les contraintes liées à la crise, les meilleures conditions d'études possibles. Elles impliquent également une vigilance quant aux conditions de travail de tous les personnels de l'établissement.

Ces adaptations doivent faire l'objet d'une élaboration largement concertée au sein de notre établissement, dans le respect du rôle des instances et afin de prendre compte les spécificités des différentes structures internes (composantes pédagogiques, unités de recherche, services communs et centraux).

La préparation de cette rentrée universitaire est un nouveau défi, tel que nous en avons peu connu. J'ai pleinement conscience des incertitudes qui subsistent sur l'évolution de la pandémie et par conséquent sur l'évolution, dans un sens plus ou moins restrictif, des consignes sanitaires nationales. Je mesure la forte mobilisation déjà réalisée par notre communauté et à quel point les différentes équipes ont été et sont sollicitées en ce moment, par les conditions de la reprise des activités sur les sites, par l'organisation des évaluations ou par la vie institutionnelle de l'établissement.

Je sais pour autant savoir compter sur votre esprit de responsabilité et sur votre sens du service public pour assurer à nos étudiants une rentrée universitaire la plus réussie possible, afin de les positionner au mieux dans ce nouveau contexte, les rassurer et les inscrire dans une dynamique de réussite.

Très sincèrement,

Yves JEAN

Président de l'université de Poitiers